



# PLAN SANITAIRE D'ÉLEVAGE

*Le médicament vétérinaire au tarif éleveur !*

## LE PSE : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Il s'agit d'une action collective qui consiste en la prescription pour vos animaux, de médicaments préventifs définis à tarifs compétitifs et qui s'inscrit dans le suivi global de votre troupeau par le vétérinaire du GDS.

## QUELS INTÉRÊTS À UTILISER LE PSE ?

- **Maîtriser** la santé globale de mon troupeau.
- **Disposer** d'un calendrier précis de mise en place d'actions préventives.
- **Limiter et raisonner** les traitements (pas d'excès et bien planifier).
- **Améliorer** la rentabilité de mon élevage et assurer les performances zootechniques.
- **Obtenir** des tarifs compétitifs identiques pour toute la région.

## QUE DOIS-JE FAIRE POUR ADHÉRER AU PSE ?

- **Être à jour de ma cotisation annuelle** au GDS Corse (Obligation légale avant toute délivrance de médicaments).
- **Se faire connaître** du GDS pour être mis en relation avec le vétérinaire avec qui vous conviendrez d'un rendez-vous pour une **visite préalable** de votre exploitation.
- **Signer les conventions d'engagements et le mandat SEPA.**
- **Accepter le rendez-vous fixé** par le vétérinaire du GDS.

## QUELS MÉDICAMENTS ?

	PSE GÉNÉRAL	PSE MAÎTRISE DU CYCLE ŒSTRAL	PSE APICOLE
Espèces concernées	Bovins, ovins, porcins, caprins	Ovins (via la Corsia)	Abeilles
Types de médicaments	Antiparasitaires internes, Antiparasitaires externes, Vaccins, Vitamines et oligoéléments	Hormones pour la maîtrise de la reproduction (mélatonine, prostaglandine, éponge)	Anti varroa

# COÛT DU SERVICE ?

- **La visite annuelle sur l'exploitation** par le vétérinaire du GDS est facturée **40 euros TTC**, et ce, quel que soit votre localisation géographique sur l'île. Cette visite, à l'occasion de laquelle est réalisé le bilan sanitaire de l'élevage, **est obligatoire** pour que la prescription des médicaments puisse se faire : **c'est la loi**.
- Elle vous donne accès aux médicaments utiles à votre plan de prévention, pendant 1 an. Au-delà (de l'anniversaire des 1 ans de votre visite), cette visite est caduque et doit être renouvelée, si vous souhaitez toujours bénéficier du PSE.
- Les tarifs des médicaments sont mis à jour tous les mois et vous pouvez les consulter sur notre site internet dans votre espace privatif.

## QUESTIONS/RÉPONSES

### Puis-je téléphoner directement au GDS pour commander des médicaments ?

**Oui**, un interlocuteur relaiera votre demande à notre vétérinaire, n'hésitez pas à la contacter directement au 06 33 67 12 24.

### Suis-je obligé de signer le mandat SEPA ?

**Oui**, pour limiter les risques d'impayés et pour ne pas mettre notre association en péril, il a été décidé de mettre ce service en paiement par prélèvement SEPA avec un délai de 30 jours.

### Puis-je me passer de mon vétérinaire sanitaire ?

**Non**, car le PSE ne gère que le préventif (*pas de vente d'antibiotiques par exemple, ni de consultation, ni d'intervention d'urgence*). Votre vétérinaire sanitaire/traitant reste un interlocuteur privilégié pour votre élevage et un relais pourra être établi avec lui pour gérer le curatif si besoin.

### Quels sont les délais de livraison ?

S'agissant d'un programme préventif, conduit sur toute la région, les délais de prescription ne peuvent être comparés à un service de proximité assuré par votre vétérinaire sanitaire. Vos besoins doivent être anticipés et planifiés avec notre vétérinaire.



## AJACCIO

Établissements CASTELLANI  
CC Saint Joseph, Bât. G, RDC. Haut  
CS 40913 - 20 700 Ajaccio Cedex 9  
04 95 24 26 95  
gdscorse@reseaugds.com

## PONTE-LECCIA

Lieu-dit Ortone  
RN 193  
20 218 Ponte-Leccia  
04 95 46 39 78  
gdscorse@reseaugds.com